



29 avril 1999

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Risques d'ordre informatique liés au passage à l'an 2000**

1. La plupart d'entre vous savent maintenant que le passage à l'an 2000 (A2M) pourrait avoir des incidences liées au problème informatique parfois désigné sous le nom de «bogue du millénaire». Il n'est pas exclu qu'au 1er janvier 2000, certains ordinateurs se méprennent sur la date, ce qui aurait des résultats imprévisibles, défaillances machine comprises. Les anomalies A2M pourraient toucher non seulement les systèmes de gestion de l'ONU, sur lesquels il nous est possible d'exercer un contrôle, mais aussi des services extérieurs dont nous sommes étroitement tributaires. Des défaillances dans les secteurs des télécommunications, de la banque, des services collectifs de distribution, de la sécurité, des transports ou de l'approvisionnement, par exemple, pourraient avoir pour effet de désorganiser ou de freiner certaines de nos activités essentielles.

2. À l'instar de bien des gouvernements et entreprises du monde entier, l'Organisation se préoccupe des problèmes informatiques que pourrait entraîner le passage à l'an 2000. Bien qu'il ait beaucoup été fait en 1998 pour se garder au mieux des perturbations A2M, en particulier sur le plan de l'infrastructure et du matériel, les travaux de validation, d'essai et d'établissement de plans anticatastrophes demeurent à achever pour toutes les activités d'importance critique, qui devront se poursuivre même si la technologie vient à faire défaut. L'incidence des problèmes complexes que pose le passage à l'an 2000 s'étendra en fait au fonctionnement de l'Organisation sous tous ses aspects.

3. Le début de l'an 2000 n'étant plus éloigné que de moins de 200 jours ouvrables, il est maintenant reconnu que les problèmes A2M n'auront pas tous été réglés, ni même cernés à l'échéance. La priorité est donc assignée aux opérations essentielles de l'Organisation, l'objectif visé étant de faire en sorte que les systèmes nécessaires continuent de fonctionner après le 1er janvier 2000, quoi qu'il arrive à l'extérieur.

4. Il va de soi que c'est aux directeurs de programme que continue d'incomber le soin de faire le nécessaire pour se prémunir contre les problèmes A2M.

* Date d'expiration : 31 mars 2000.

5. Tout en actualisant ou en remplaçant nos applications et matériels non compatibles 2000 et en procédant aux essais nécessaires, nous nous employons, dans le cadre de notre stratégie générale de prévention, à recenser les mesures de bon sens qu'il y aurait lieu de prendre pour réduire les risques. C'est ainsi qu'il est recommandé aux directeurs de programme d'éviter, autant que faire se peut, de prévoir des réunions ou conférences pour les deux premières semaines de janvier 2000. Les fonctionnaires qui exercent des fonctions essentielles en matière de gestion ou de sécurité et de sûreté, ou jouent un rôle clef dans l'exploitation d'applications essentielles, de même que ceux qui prennent part à l'application de plans anticatastrophes pourront avoir à travailler au cours de la période de transition ou à se tenir en alerte afin d'être prêts à le faire s'il le faut.

6. Il sera publié dans les quelques mois à venir un certain nombre d'avis et de notes administratives visant à répondre aux questions que se posent aussi bien les directeurs de programme que nos autres collègues. Le premier de ces avis est reproduit à l'annexe I; établi par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, il a trait aux voyages. Des conseils pratiques à usage individuel sont donnés à l'annexe II.

Annexe I

Avis aux fonctionnaires appelés à voyager

(Distribué le 15 mars 1999 à tous les agents habilités, coordonnateurs pour les questions de sécurité et services administratifs par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité)

Il n'est pas exclu qu'au 1er janvier 2000, certains systèmes informatiques se trouvant dans telle ou telle région du monde donnent des résultats erronés, ce qui pourrait avoir des conséquences imprévisibles, défaillances machine comprises. L'ONU, ainsi que bien des gouvernements et entreprises, s'emploient activement à prévenir les problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000 (A2M). Ceux qui prennent des mesures correctives ne se ressentiront vraisemblablement guère des effets du «bogue du millénaire». D'autres, moins bien armés pour faire face au problème, ou n'y prêtant pas suffisamment d'attention, courent davantage de risques. Dans les pays mal préparés, les incidences d'A2M pourraient s'étendre aux services financiers, services collectifs de distribution, télécommunications, transports et autres services essentiels. Il est difficile de prédire où le bogue frappera. Certaines dysfonctions pourraient en fait se produire dès avant le 1er janvier 2000. Au nombre des sujets de préoccupation figurent en particulier les suivants :

- A2M pourrait rendre certains systèmes de transport inopérants. Bien que la compatibilité 2000 paraisse devoir être assurée pour la plupart des grandes compagnies aériennes, les fonctionnaires qui prévoient de se déplacer au moment du premier de l'an devraient prendre en considération la possibilité de perturbations dans les transports et les contretemps qui pourraient en résulter.
- Les établissements financiers pourraient être touchés. Les fonctionnaires ne devraient pas présumer que les cartes de crédit, distributeurs automatiques de billets, dispositifs bancaires internationaux, etc., fonctionneront normalement partout dans le monde.

Les fonctionnaires ayant besoin de soins particuliers ne devraient pas présumer que tous les établissements et services médicaux seront opérationnels. Les réseaux d'alimentation en électricité et en eau et réseaux d'assainissement dont le fonctionnement est assuré au moyen d'ordinateurs pourraient également être atteints.

Tous les fonctionnaires qui prévoient de voyager à la fin de 1999 et au début de 2000 devraient se tenir au courant de l'évolution de la situation et du degré de préparation A2M au(x) lieu(x) de destination. Si un plan de sécurité a été activé là où ils se rendent, il leur faudrait veiller aussi à obtenir de l'agent habilité qu'il leur délivre les autorisations nécessaires avant le départ. S'il n'a pas été activé de plan de sécurité, peut-être serait-il bon qu'ils informent néanmoins l'agent habilité de leur présence au lieu d'affectation.

Au cas où des problèmes A2M se produiraient à tel ou tel lieu d'affectation, les services de sécurité des Nations Unies pourraient n'être guère en mesure d'agir. Il importe donc de rappeler aux fonctionnaires que c'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur propre sécurité en vacances.

Prière de s'adresser au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité ou au Coordonnateur pour les questions de sécurité de votre organisation pour tout complément d'information.

Annexe II

Précautions individuelles

Que pouvez-vous faire de votre propre chef pour vous prémunir, vous-même et votre famille? Tout dépend évidemment du lieu d'affectation où vous vous trouvez. Les spécialistes s'accordent généralement à penser qu'il convient de se protéger contre A2M comme on le ferait en prévision d'une catastrophe naturelle. Encore qu'elle ne soit pas exhaustive, loin s'en faut, la liste ci-après pourra servir d'aide-mémoire :

- Constituez pour vous-même et vos proches des réserves de plusieurs jours comprenant les articles suivants, entre autres : denrées non périssables, eau, médicaments d'usage courant délivrés avec ou sans ordonnance.
- Munissez-vous d'une provision d'argent liquide, dans l'éventualité où les opérations électroniques mettant en jeu cartes de distributeur automatique de billets, cartes de crédit, etc., ne pourraient être effectuées.
- Si vous vous trouvez dans l'hémisphère Nord, prévoyez couvertures, manteaux, chapeaux et gants en supplément. Envisagez également, le cas échéant, l'achat d'appareils de chauffage d'appoint.
- Gardez à portée lampes de poche et piles de réserve.
- Si vous prévoyez de vous servir d'un groupe électrogène, assurez-vous que vous disposez d'assez de carburant pour le faire fonctionner et n'y raccordez que ce que vous entendez alimenter directement; n'en usez en aucun cas pour assurer l'alimentation électrique du logis.
- Envisagez de faire réviser votre voiture avant la fin de l'année et faites régulièrement le plein après la mi-décembre.
